



République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 12 février 2024

Délibération N°6 du 12 février 2024

Date de convocation **Étaient présents : (18)**
06.02.24

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,
Dominique Paul, Serge Planchon Adjoint, Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon,
Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Étaient Excusés : (5)

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Benoit Boudet, Mickael Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Guy Sénécal ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Arlette Vivet ayant donné délégation à Michel Ménager.

Secrétaire de séance : Julien Ménard

Personnel communal
Modification du tableau des effectifs

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
Maryline Fournier, Maire

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15/02/24



ID : 076-217600261-20240212-D6_120224-DE

- la **création** d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la présente à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Signé par : MARYLINE FOURNIER
Date : 15/02/2024
Qualité : MAIRE